

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## FRANCE.

Paris, le 30 janvier. — La nouvelle de la mort subite du général Belliard, notre ambassadeur en Belgique, a été apportée hier soir au président du conseil par un courrier extraordinaire.

On croit que pour indemniser en quelque sorte M. le comte Sébastiani de la perte de son portefeuille, son frère, le lieutenant-général Tiburce, sera envoyé à Bruxelles, en remplacement du défunt ministre plénipotentiaire. D'autres personnes estiment que le ministre de la guerre aura assez de crédit pour faire donner au maréchal Gérard la mission de représenter la France près du roi des Belges, jusqu'à complète exécution de sa part de la décision de la conférence qui prescrit la démolition des cinq forteresses de Mariembourg, Philippeville, Menin, Ath et Mons.

Deux procès contre Charles X ont été soumis hier à la première chambre du tribunal de première instance. Les héritiers Labalue réclamaient 600,000 francs que leur auteur a fait passer, en 1793, au comte d'Artois, ce qui a donné lieu à la condamnation capitale prononcée par le tribunal révolutionnaire contre M. Labalue et plusieurs de ses frères. Au même temps; M. Ploffenoffen, dont la créance a été plusieurs fois rappelée dans les journaux, réclamait de Charles X environ 200,000 fr. M<sup>rs</sup> Parquin et Bourguin ont plaidé pour les demandeurs, et la cause a été continuée à une prochaine audience à cause de l'absence de M<sup>e</sup> Berryer, avocat du défendeur.

— On écrit de Brest, le 26 janvier :  
« Cette nuit le port de Brest a été le théâtre d'un événement désastreux.

« A huit heures et demie le feu a paru au milieu de la salle d'armes, dans l'édifice bâti sous Louis XIII. La partie voisine de la haute cheminée a été, ce qu'on assure le point de départ. Les formalités de l'ouverture des grilles ont ralenti les premiers secours; mais la générale a battu, et, comme par enchantement, les bras se sont offerts. Une surveillance sévère a aussitôt été exercée sur le bague, qui n'a pas bougé.

« Jusqu'à onze heures et demie l'arsenal tout entier a été menacé de destruction. Le vaisseau le *Diadème* a été remorqué par un de nos bataillons jusque hors de portée, vers la corderie. A minuit, le pignon nord de la charonnerie a repoussé toute crainte de ce côté. La multiplicité des secours, le jeu de toutes les pompes, les terres jetées des rampes supérieures, ont concentré le feu contre les gros murs de la closerie et le rocher.

« Heureusement le temps était calme : une brise de sud ouest aurait coûté bien cher à notre France! la lenteur du mouvement du *Diadème* a fait reconnaître l'impossibilité de conduire en rade les autres vaisseaux, qui eût fallu saborder.

« A quatre heures les flammes ne dépassaient plus l'édifice en combustion; mais le déblai est encore fort difficile. Voilà pour les pertes en matériel de bâtisses. On apprendra plus tard combien d'armes sont détruites. Le cœur saigne en y pensant!

« Un officier d'artillerie de marine a péri dans le déplacement du vaisseau. Il y a sans doute encore d'autres victimes.

« L'amiral Roussin s'est montré comme dans un combat de mer : ordonnant avec résolution et à propos. M. Petot l'a vivement secondé. Le général Janin a fait preuve d'une grande présence d'esprit.

— On écrit de Gènes, en date du 20 janvier :  
« Une nouvelle du matin annonce que Foligno, ville de la Romagne, ébranlée par trente-deux tremblements de terre, a été réduite en poussière au trente-troisième. »

## BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 1<sup>er</sup> FÉVRIER.

OBSÈQUES DU GÉNÉRAL BELLIARD.

Hier, en sortant de l'église de Saint-Jacques-sur-Caudenberg, le cortège s'est dirigé vers Laeken, où le curé est venu le recevoir à la tête de son clergé.

Arrivées au cimetière, les troupes se sont formées en carré, et ont rendu au général les honneurs militaires dus à son rang.

Plusieurs discours ont été prononcés. Le premier, M. de Meulenaere, ministre des affaires étrangères, s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs, réunis autour de cette tombe pour rendre les derniers honneurs à celui que la mort vient d'arracher à notre affection, vous n'attendez pas de moi que je vous retrace le tableau de la vie militaire de M. le comte Auguste Belliard, pair de France, lieutenant-général, grand-croix de la légion d'honneur, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi des Français. Qu'est-il besoin de vous rappeler ces brillants faits d'armes que l'Europe connaît et admire, et que le burin de l'histoire a déjà transmis à la postérité? Tel est le privilège des hommes vraiment illustres, qu'il suffit de prononcer leur nom pour réveiller dans tous les esprits de grands et d'impérissables souvenirs.

« Le guerrier qui avait assisté à ces luttes gigantesques de la république et de l'empire ne dédaigna pas de s'associer, depuis, aux travaux plus paisibles de la politique et des gouvernements représentatifs. Homme d'une double époque, il avait compris son siècle, et son nom se rattache à la fois à l'âge héroïque et à l'âge pacifique des peuples modernes.

« C'est ainsi qu'un des conquérans de la Belgique, en 1794, est devenu un des soutiens de son indépendance en 1830.

« La deuxième partie de la carrière du général Belliard a été plus courte et moins éclatante que la première; mais elle sera plus utile à l'humanité et à la civilisation.

« Si nous l'admirons à Jemappes, à Arcole, aux Pyramides, à Austerlitz et à la Moscowa, nous le bénissons pour avoir puissamment contribué à sauver Anvers d'un nouveau bombardement, pour avoir concouru à détourner de la Belgique et de l'Europe les calamités de la guerre.

« L'histoire appréciera le général Belliard sous ce double rapport. Mais ce que la postérité ne saura peut-être pas, ce sont les qualités privées qui le rendaient si cher à tous ceux qui ont le bonheur de le connaître; c'est la rare modestie d'un homme qui, après avoir fait de si grandes choses, croyait n'avoir rempli que son devoir; c'est cette égalité d'humeur, cette bonté de caractère, cette compassion pour le malheur, toujours sûr de trouver en lui appui et protestation; c'est enfin cette antique bonne foi qu'il apportait dans toutes ses relations, et qui lui interdisait toute défiance envers les autres.

« Voilà les vertus qui avaient concilié au général Belliard un si grand nombre de vrais amis. Un des souvenirs les plus doux de ma vie sera d'avoir eu quelque part à l'estime et à l'amitié de cet homme de bien, qui, élevé si haut par son mérite, condamnait au silence l'envie même, et se faisait pardonner son illustration par sa bonté et sa bienfaisance. La dépouille mortelle du général Belliard est confiée à un pays qui n'est pas sa patrie, mais son ombre n'aura jamais à se plaindre ni de l'oubli ni de l'ingratitude. Si, dans un des rares momens de loisir que lui laissait une dévorante activité, l'idée de reposer sur la terre étrangère avait pu se présenter à son imagination, elle n'aurait eu rien d'effrayant pour lui.

« Homme vertueux, que notre douleur accompagne dans le tombeau, vous serez regretté comme le seraient les plus grands citoyens belges. Organe de la nation toute entière, je m'estime heureux de pouvoir vous payer ici le tribut de la reconnaissance publique. La Belgique n'est point ingrate, votre souvenir vivra éternellement dans nos cœurs, et la terre étrangère sera pour vous comme la terre de la patrie. »

M. le général Desprez, dont les traits étaient altérés par le chagrin, a dit ensuite, en s'interrompant plusieurs fois :

« Au milieu des regrets que fait naître la perte d'un guerrier illustre, qui ne croirait que c'est dans sa ville natale qu'on lui rend de tristes et derniers devoirs? Ce deuil public honore à la fois et celui qui en est l'objet et la nation qui paie d'éminens services par tant d'amour et de reconnaissance.

La Belgique était pour le général Belliard une seconde patrie : en défendant ses intérêts avec tant de chaleur, il jura moins obéir à un devoir que céder à l'entraînement d'une vive et profonde affection; ce sentiment avait pris naissance lorsque, pour la première fois, de hautes fonctions l'appelèrent dans les lieux qui conserveront sa dépouille mortelle.

Les Belges n'oublieront jamais la douceur de son commandement, et le besoin d'être utile qui fut sa passion dominante : pendant qu'il se signalait dans les contrées lointaines, ils faisaient des vœux pour sa conservation, comme s'ils eussent pressenti qu'un jour ils auraient besoin de son dévouement et de son habileté : le jour est venu, l'histoire redira quelle était la situation de la Belgique lorsqu'il fut accrédité auprès de son gouvernement. L'arrivée de Belliard ranima la confiance. Ses paroles qui devaient leur puissance à sa loyauté non moins qu'à sa raison, calmèrent les esprits passionnés, et on se rallia autour du prince dont l'élection allait commencer une ère nouvelle. L'anarchie fut vaincue, mais bientôt une agression soudaine menaça le trône que le vœu national venait d'élever. Dans cette grave circonstance, Belliard sembla se multiplier. Tantôt vaillant et habile capitaine, il partageait les périls du roi, et lui offrait les conseils de sa vieille expérience. Tantôt ministre de paix, il se jetait au milieu des combattans : le succès couronna ses efforts, et les hostilités cessèrent sans que l'ennemi eut obtenu une seule concession qui put blesser l'honneur des Belges. Ce fut alors que le prince qu'il avait secondé avec tant de dévouement conçut pour lui une amitié que la mort ne saurait éteindre et que de nobles larmes nous ont révélée tout entière. Naguère, lorsqu'une question délicate eut fait naître des difficultés imprévues, on vit Belliard franchir quatre fois en quelques jours l'intervalle qui sépare Bruxelles de Paris. Le zèle qui l'animait, lui fit illusion sur ses forces. Ces voyages entrepris dans une saison rigoureuse, purent altérer sa santé, et peut-être faut-il leur attribuer l'accident funeste qui termina ses jours.

Les services que Belliard a rendus à la Belgique, l'importance que leur donnent les circonstances actuelles, ont détourné nos regards de sa vie militaire : que de faits glorieux elle pourrait nous offrir! Il courut aux armes lorsqu'en 1792 une coalition redoutable se forma contre la France : défendre le sol de la patrie était à ses yeux le plus sacré des devoirs; il le remplit consciencieusement à l'époque même où des excès déplorables révoltaient son cœur généreux. Indulgent pour toutes les opinions, accordant son estime aux hommes de tous les partis, quand leur bonne foi ne pouvait être mise en doute, il ne conçut jamais les persécutions politiques; elles l'atteignirent lui-même sans altérer la modération de son caractère.

Après avoir servi dans les armées du Nord et de l'Ouest; il se distingua dans ces campagnes mémorables, où un jeune guerrier étonna l'Europe par l'éclat de ses victoires. Il combattit auprès des Pyramides, avec ces bataillons qui avaient triomphé au-delà des Alpes. Digne compagnon de ce Desaix auquel les Egyptiens décernèrent le surnom de Juste, il vit avec lui les ruines importantes de Thèbes et d'Éléphantine.

La science des antiquités dut à cette expédition de précieuses découvertes : aux yeux de Belliard, ces trophées n'étaient pas sans gloire. Les savans qui ont décrit les contrées mystérieuses que parcourut l'armée française, le peignent secondant leurs efforts, s'associant à leurs recherches et interrogeant avec eux ces vieux monumens d'une civilisation éteinte. Lorsque l'Égypte fut abandonnée de nouveau à la barbarie, il revit le sol natal. Le grade de général de division et le commandement d'une partie de la Belgique, furent le prix de ses brillants services. Plus tard, la guerre le conduisit successivement aux bords du Danube, de la Vistule et du Tage. Gouverneur de Madrid, il y laissa, comme à Bruxelles les plus honorables souvenirs.

Dans la campagne de Russie, il remplit les fonctions de major-général auprès de ce prince valeureux qui n'aurait du

tomber que sur le champ de bataille; à Mojaïsk une grave blessure mit ses jours en péril; forcé de suivre l'armée pendant une retraite désastreuse, il dut son salut moins encore aux secours de l'art qu'à la force de son ame; la promptitude de sa guérison surpassa toutes les espérances, et on le vit avec surprise paraître dans les champs de la Saxe et dans ceux de la France devenue à son tour le théâtre de la guerre.

En 1814, la carrière politique s'ouvrit pour Belliard, et la chambre des pairs le compta parmi ses membres. Ses collègues dirent à quel point son esprit sage et conciliant avait mérité leur estime et leur affection; ses parens, ses amis, ses compagnons d'armes, tiendront un langage plus touchant encore. Eux seuls ont pu complètement apprécier l'aménité de son caractère, son inépuisable bienfaisance, cette modestie qui lui dérobait ses titres de gloire et cette candeur qui resta pure au milieu d'une vie si agitée.

Privé des douceurs de la paternité, il voua aux enfans de ses sœurs la tendresse qu'il aurait eu pour les siens.

Il les appela auprès de lui; et lui prodiguant leurs soins, ils ont rendu heureux ses derniers jours; puisse leur amère douleur être adoucie par cette consolante idée et par l'expression unanime d'une reconnaissance qui ne périra jamais!

M. Ch. de Brouckère, ministre de la guerre, prononce ensuite les phrases qui suivent, d'une voix sensiblement altérée:

« Illustre général, recevez nos dernier adieux.

« La Belgique conservera comme la France le souvenir de votre gloire; elle n'oubliera jamais qu'au jour du péril vous avez partagé les dangers de ses enfans, comme autrefois pendant quarante ans vous avez eu une part réelle à tous les triomphes de votre patrie. Elle n'oubliera pas que vous aidiez des conseils de votre vieille expérience les hommes nouveaux appelés à la tête de ses affaires. Elle dira que vous étiez pour elle aussi bien un citoyen généreux et tout dévoué qu'un habile diplomate; que l'aménité de votre caractère et une modestie sans exemple rehaussaient encore le prix des éminens services que lui avez rendus.

« Mais pardonnez, général: aujourd'hui nous ne trouvons pas d'expression pour vous célébrer dignement, nous n'avons que des larmes pour vous pleurer! Adieu donc! adieu pour toujours, vous que, tous, nous estimions, que nous aimions tant. Adieu! »

Tous les assistans pleuraient. Sir Robert Adair a voulu aussi prendre la parole, mais la douleur qu'il éprouvait ne lui a permis que de prononcer ces mots: « Adieu, brave général; adieu, mon ami! »

De nouvelles salves de mousquetterie ont retenti, et la foule s'est écoulée tranquillement.

— Plusieurs officiers supérieurs de la garde civique de Bruxelles, réunis hier soir pour objet de service, ont ouvert une souscription pour élever un monument en l'honneur du général Belliard. Tous ont souscrit, et le montant de la liste s'élève déjà à 131 fls. MM. les généraux d'Hooghvorst et Cockelberg ont signé les premiers. De semblables listes circuleront dès aujourd'hui parmi les gardes de toutes les légions.

#### DE L'INDUSTRIE A GAND.

Nous n'avons point pour but de prouver que depuis un an l'industrie n'a point souffert. Depuis les événemens politiques de 1830; en Belgique; comme en France et en Angleterre, l'industrie a éprouvé des souffrances réelles qui méritent d'exciter un vif intérêt. Ce que nous croyons, c'est qu'elles sont loin d'être désespérantes, qu'elles ont été exagérées par les intéressés et par l'esprit de parti, et que depuis quelques mois chaque jour elles diminuent.

D'après un relevé fait au mois d'octobre 1831, le nombre d'ouvriers employés dans les fabriques de Gand monta à 3,980. Au mois de décembre dernier, ce nombre s'est trouvé accru de plus de onze cents ouvriers. Ce fait est certainement très-remarquable. A cette dernière époque, soixante-trois fabriques étaient en activité, dont quelques-unes donnant de l'ouvrage à plus de deux cents ouvriers réunis, l'une même employant quatre cents ouvriers. La plupart de ces ouvriers travaillent tout le jour, un plus petit nombre la demi-journée. Nous pouvons affirmer que depuis le mois de décembre, le nombre des bras employés s'est encore accru: il y a plus; deux particuliers ont depuis peu sollicité l'autorisation d'établir deux nouvelles machines à vapeur.

Ces demandes, cet accroissement de onze cents ouvriers en trois mois prouvent que l'industrie de la belle ville de Gand est loin de suivre encore dans ce moment une marche descendante. Sans doute elle est loin aussi d'être remontée au point où elle se trouvait en 1828 et 1829. Mais on n'a point oublié que, du train dont la fabrication marchait sous le dernier gouvernement, au moyen de ces secours onéreux, fournis par le pouvoir, toujours renouvelés et sans cesse épuisés, il n'était que trop à craindre que, du moment où la pénurie de ces encouragemens se serait fait sentir, une catastrophe commerciale devenait inévitable, et que l'industrie des fabriques serait tombée d'autant plus bas, que rien de solide dans ses fondemens n'aurait pu s'opposer à sa chute, car cette industrie, en grande partie, ne reposait point sur elle-même, mais sur l'état qui se faisait le grand fabricant de la Belgique. Du moins, si maintenant la fabrication reprend quelque activité, on peut être certain que cette reprise des travaux n'est pas due à des moyens artificiels, et que c'est un besoin réel et la certitude d'y satisfaire qui font que les fabriques de Gand ont rouvert leurs ateliers.

On pourrait ajouter que la plupart des industriels, ne comptant plus sur d'énormes secours du gouvernement, rechercheront eux-mêmes leurs moyens de succès et leurs débouchés, comme ils le font déjà, et n'agrandiront le cercle de leur travail et de leurs spéculations qu'en raison des bénéfices réels. C'est aussi là le seul travail durable, la seule industrie à couvert de ces sinistres périodiques dont une fabrication factice est toujours menacée. Gand, par l'habileté et la persévérance de ses fabricans, par le bas prix de la main-d'œuvre, est à même de conserver de grands avantages commerciaux. Il importe peu que les débouchés actuels soient en Hollande; aux îles de la Sonde ou en Allemagne, pourvu qu'ils existent; pourvu que maintenant, par la bonne qualité des étoffes et par leurs prix, les cotons fabriqués à Gand puissent, sur les marchés, lutter avec avantage contre les produits rivaux. Si dans ce moment la Hollande demande nos cotons, c'est probablement parce qu'elle y trouve son profit et qu'elle en a besoin pour l'usage de ses habitans et de ses colonies. Il y aurait à nous par trop de simplicité à croire que le roi Guillaume, par amour pour ses anciens sujets, encourage notre industrie et fait acheter nos tissus. Un journal aura beau comparer ce roi au grand Henri IV, nourrissant ses sujets révoltés, les Belges ne sont plus pour le roi de Hollande qu'un peuple de rebelles à maudire et à vendre pour 16,31 de dettes. On peut écrire ces choses là, mais on ne les persuade pas.

Dans notre position, c'est un fait très-important que la vente de nos cotons sur les places étrangères et même ennemies. Malgré l'embarras de notre position, malgré les frais de transport et d'embarquement par Dunkerke ou par d'autres voies détournées et qui surchargent le prix de la marchandise d'une forte augmentation, cette marchandise obtient encore la préférence; que sera-ce dès que la paix sera conclue et alors que des débouchés faciles seront ouverts à l'exportation de nos produits? La Belgique délivrée d'une communauté incompatible avec ses mœurs, rendue à elle-même, riche de ses produits et du travail de ses habitans, peut compter sur plus de prospérité dans l'avenir qu'elle n'en a eu dans les siècles où cependant, sa réputation de prospérité était grande, car elle aura de plus l'ouverture des rivières, et de moins le monopole des jurandes et des corporations. Lorsqu'autrefois chaque province était entourée de bureaux de péages, chaque frontière était hérissée de douanes onéreuses, la Belgique trouvait encore dans son sein des éléments de richesse, et dès l'année 1787, les principaux comités de commerce des Pays-Bas n'invoquaient que l'abolition des droits prohibitifs pour tout soutien à leur industrie. Par une requête adressée aux états de Brabant, les négocians de Bruxelles, de Louvain et d'autres villes, loin de demander des secours extraordinaires pour les manufactures, prétendaient, au contraire, que des fabriques ainsi soutenues, n'avaient rien que d'éblouissant et de précieuse, et que des établissemens ainsi protégés aux dépens de la nation, ne pouvaient, à la moins-

dre catastrophe, que causer des maux plus funestes. On disait alors que les temps où les provinces Belges étaient les plus florissantes; c'était quand on n'y connaissait ni privilèges, ni droits prohibitifs. Ce qu'on désirait à cette époque, nous le possédons aujourd'hui. Nous avons cette même activité, cette même persévérance de nos ancêtres et la liberté de plus.

#### CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.

Séance du 31 janvier. — La séance est ouverte à une heure un quart.

M. Lebeau fait l'appel nominal.

M. Delfaïlle lit le procès-verbal qui, est adopté.

M. Lebeau fait l'analyse de plusieurs pétitions qui sont renvoyées à la commission.

M. Dumortier lit une proposition sur la liste civile, déposée par lui et d'autres membres, dont les sections ont autorisé la lecture. Elle est ainsi conçue:

Léopold, etc.

Vu l'art. 77 de la constitution;

Art. 1<sup>er</sup>. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1832, la liste civile est fixée pour la durée du règne de S. M. Léopold 1<sup>er</sup>, à la somme annuelle de douze cent mille florins.

Art. 2. Les habitations royales, convenablement meublées et entretenues, sont mises à la disposition de S. M.

Mandons et ordonnons, etc.

Bruxelles, le 29 janvier 1832.

Signé, B. C. Dumortier, de Lehay, L. Delfaïlle,

F. Desmet, Baron Osy et Cols.

M. le président. Quel jour la chambre entend-elle fixer pour la discussion sur la prise en considération.

Plusieurs membres: Il faut discuter tout de suite.

M. Dumortier: Je ferai remarquer que sans cette loi nous sommes entravés par le budget.

Voix nombreuses: Oui! oui! aux voix, il n'y a pas d'opposition.

La chambre, consultée, déclare prendre la proposition en considération.

M. Osy: Il faudrait déclarer l'urgence, parce que nous ne pourrions présenter le rapport du budget avant que cette loi soit votée.

M. le président: Les sections s'en occuperont dès demain.

L'ordre du jour est la discussion sur la prise en considération des propositions de MM. Brabant et Dubus relatives aux biens des fabriques et des établissemens de charité. Personne ne demandant la parole, la question de prise en considération sur chacune de ces propositions est successivement mise aux voix et adoptée.

M. le président: Vous avez fixé un ordre d'examen pour les objets qui vous sont soumis: ces deux propositions viennent-elles ensuite? (Oui! oui!)

M. Dubus: Je crois qu'elles doivent être examinées le plus tôt possible; car des poursuites judiciaires sont commencées, et vous feriez un grand tort aux fabriques si vous retardiez cet examen.

Les lois pour lesquelles la chambre a fixé un ordre sont très compliquées et exigent beaucoup de temps. Il y aurait de très-grands inconvéniens à remettre après elles nos deux propositions pour lesquelles je demande la priorité. (Agitation.)

M. Lebeau: La question, selon moi, n'est pas urgente. Que que mon opinion ne soit pas encore formée sur les propositions dont il s'agit, j'ai voté pour la prise en considération, parce qu'elles méritent d'être mûrement examinées; mais elles ne doivent venir qu'après les autres objets soumis à la chambre. Du reste deux faits doivent rassurer complètement ceux qui craignent la continuation des poursuites judiciaires commencées contre les fabriques; d'abord, c'est le langage éloquent qui a été tenu à cet égard dans une de nos séances, et que le gouvernement sans doute n'a pas oublié. Ensuite la prise en considération adoptée aujourd'hui à l'unanimité sera pour lui un avertissement de n'agir dans cette affaire qu'avec beaucoup de circonspection, et de n'autoriser que des actes conservatoires seulement. Je ne pense pas qu'il puisse avoir l'imprudence de se mettre en conflit avec la législature sur ce point.

Ainsi, comme il n'y a rien à craindre de ce côté, je demande le maintien de l'ordre indiqué pour nos travaux.

Messieurs, que le pays attend impatiemment l'organisation judiciaire, ainsi que l'organisation provinciale; car il est nécessaire de ne point retarder l'examen de ces deux lois.

M. Destouvelles: J'ajouterai à ce que viens de vous dire l'honorable M. Lebeau, que M. Ch. de Brouckère et M. le ministre des finances m'ont assuré que le gouvernement a donné l'ordre formel aux agens du fisc de suspendre toutes poursuites.

M. H. de Brouckère: J'appuie les observations que vous venez d'entendre. Je regarde les deux propositions qui nous occupent comme très importantes, mais elles le sont beaucoup moins pourtant que les projets sur l'organisation judiciaire et l'organisation provinciale. On a semblé croire que la question soulevée par les fabriques et les établissemens de charité n'exigerait pas une longue délibération; je pense tout le contraire, car ce sera la première fois que nous ferons l'application de l'art. 28 de notre constitution, et que nous interpréterons une loi.

Il faudra faire beaucoup de recherches et mettre en comparaison un grand nombre de dispositions pour déterminer quel a été le but du législateur. Nous ne pouvons donc laisser là l'organisation judiciaire et provinciale pour consacrer un temps considérable aux deux propositions dont il s'agit.

M. Dumortier: Ce serait, je l'avoue, une grave erreur que de prétendre que l'objet sur lequel nous discutons est plus important que les projets d'organisation judiciaire et d'organi-

provinciale, mais je ne puis admettre le principe de l'examen de ces deux lois et de celle sur le sel, qui est d'un extrême intérêt, doit passer avant toutes les nouvelles propositions qui surviennent, car alors ce serait renvoyer ces dernières aux calendes grecques. Ces trois lois exigent un temps considérable. Or, de nouvelles propositions de projets utiles et urgents, comme celui qu'a présenté dernièrement le ministre de la guerre sur les pensions militaires, peuvent arriver dans l'intervalle.

Eh bien! si vous admettez que les trois lois sur l'organisation judiciaire, sur l'organisation provinciale et sur le sel doivent passer avant tout, il s'ensuivra que vous ne pourrez vous occuper de ces derniers objets que dans cinq ou six mois.

M. Leclercq : On ne propose pas comme un principe de permettre toutes les nouvelles propositions après l'organisation judiciaire et provinciale; mais les deux propositions de MM. Brabant et Dubus ne sont que d'un intérêt privé et ne sont pas urgentes, comme on vous l'a démontré. Voilà les motifs pour lesquels elles doivent venir à la suite des lois d'intérêt général qu'attend le pays. (Aux voix! aux voix!)

La chambre décide que les deux propositions ne seront examinées par les sections qu'après les projets de lois sur l'organisation judiciaire et provinciale.

M. le président : Nous n'avons rien à l'ordre du jour avant vendredi.

M. Eleussu : Il n'est pas tard, nous pourrions nous retirer immédiatement en sections pour examiner le projet sur la liste civile.

M. Loboau s'y oppose, par le motif que c'est une question très-grave, et que MM. les représentants ne sont pas encore préparés à la discuter.

M. H. de Brouckere fait observer que les diverses sections pourraient l'examiner demain, et la section centrale jeudi matin. Le rapport pourrait avoir lieu à la séance de jeudi. Cette proposition est adoptée.

La séance est levée à 2 heures et quart.

Jeudi séance publique à midi.

## LIÈGE, LE 2 FÉVRIER.

On lit dans la *Gazette de France* :

« Notre correspondance de Londres s'accorde entièrement avec les renseignements qui nous sont parvenus de La Haye, sur les démarches que fait l'empereur de Russie pour disposer le roi des Pays-Bas à accéder aux conditions posées par la conférence. On se flatte à Londres que les représentations de la Russie ne resteront pas sans effet. »

— On lit dans *l'Indépendant* :

« L'on annonçait hier, qu'une alliance offensive et défensive entre la France, l'Angleterre et la Belgique, aura lieu, si la ratification des 27 articles n'est pas arrivée de toutes les cours le 31. Ce serait là une preuve de la ferme détermination des deux puissances libres, de maintenir notre indépendance envers et contre tous. »

— Les journaux américains du 31 décembre dernier, nous annoncent comme un grand événement la mort d'un homme qui devint presque une puissance par l'immensité de sa prodigieuse fortune.

M. Etienne Girard, devenu pour l'Europe M. Steven Girard, est mort le 27 décembre, à l'âge de 85 ans, à Philadelphie. Il habitait cette ville depuis cinquante années. Né à Périgueux, de parents pauvres, et dont il n'éprouvait, dit-on, que d'assez mauvais traitements, il s'embarqua comme mousse à bord d'un bâtiment de Bordeaux, qui le laissa à New-York.

L'intelligence du jeune Girard pour le commerce se développa dans les commencemens de sa carrière difficile; son activité, son économie et sa sagacité furent telles, qu'il parvint à devenir un des plus riches négocians des États-Unis, et par suite peut-être le plus riche du monde. Il a laissé en mourant dix-neuf millions de dollars, environ cent millions de francs.

— On écrit de Lisbonne, le 14 janvier :

« Notre place vient d'essuyer une banqueroute qui ruine un grand nombre de familles et va occasionner un grand scandale par la protection que son auteur, Antoine Lopez dos Anjos, a obtenue de notre gouvernement pour voler tous ceux qui avaient des fonds chez lui. Il a obtenu un sursis de 10 ans, sans qu'on puisse le poursuivre et sans être tenu de donner aucune garantie. Il vole, de cette manière, deux millions cinq cent mille francs. »

— Une expédition, partie au mois de mai dernier, de Copenhague, est parvenue à atteindre la côte orientale de Groenland. Il y a huit siècles que des colons norvégiens s'établirent sur cette côte, et depuis lors les glaçons y empêchaient tout accès.

L'expédition y a trouvé les descendans des premiers colons qui s'y étaient établis, et qui professent encore le culte catholique-romain que leurs ancêtres y ont apporté. Le langage est celui des Norvégiens ou Normands du 10<sup>e</sup> siècle.

— Une correspondance particulière donne les singuliers détails qui suivent sur les réfugiés d'Holyrood.

Charles X cherche à se populariser : on le voit assez souvent dans les rues d'Edimbourg; il salue gracieusement les personnes qu'il rencontre : il daigna même, ces jours derniers, indiquer le chemin à un de mes amis qui, connaissant peut la ville, avait besoin d'être guidé dans sa route; cet ami, n'ayant jamais vu le comte de Ponthieu, avait réclamé ce service, qui, me dit-il, lui avait été galamment rendu.

Malgré cette courtoisie affectée, l'auteur des ordonnances de juillet ne jouit pas d'une fort grande considération. Les libéraux le méprisent, et la noblesse, tout en reconnaissant l'antiquité et l'illustration de son origine, ne lui pardonne pas le manque de cœur dont il a donné tant de preuves.

Voici une aventure qui vient de lui arriver récemment et qui vous semblera sans doute une mauvaise plaisanterie, bien qu'elle soit réelle. Mais les lois anglaises et écossaises sont tellement disparates, sous beaucoup de rapports, avec les lois des autres pays civilisés, qu'elles permettent ici des choses qui seraient horriblement scandaleuses partout ailleurs.

Vous connaissez la loi anglaise qui autorise une femme à déclarer M. tel ou tel père de l'enfant dont elle se trouverait enceinte hors le mariage. Vous savez que foi est ajoutée à la déclaration de la femme, et que le père désigné peut être condamné à payer une somme déterminée, sous peine de prison, ou à donner deux répondans. Cette loi anglaise est suivie en Écosse. Il y a quelque temps donc que la fille d'une fermière des environs d'Edimbourg, se trouvant dans le cas susdit, imagina qu'elle ne pouvait mieux faire que d'attribuer la paternité au *chasseur d'Holyrood* (c'est ainsi qu'on appelle Charles X dans le pays.)

Malgré l'absurdité d'une telle imputation, malgré la presque impossibilité de cette œuvre de la part d'un vieillard de 74 ans; la menace d'une déclaration publique effraya et la duchesse d'Angoulême et le duc d'Angoulême et son auguste père. On entra en transaction, et, tous frais compris, il fut compté à la jeune-fille une somme de 500 liv. st. (12,500 fr.), afin de pourvoir à l'éducation de l'enfant qu'elle portait.

C'est au milieu de cette aventure au moins singulière que l'on s'occupe à Holyrood de la première communion de l'enfant du miracle.

La lettre suivante, adressée par le colonel N. de Miniussir, beau-frère de l'infortuné Torrijos, au rédacteur du *Morning-Herald*, est un document de valeur sur l'histoire des derniers momens de la dernière victime de Ferdinand.

Paris, 49 janvier.

« Monsieur, un article de votre feuille, insérée sous la date du 5 courant, s'est occupé longuement de l'affaire du général Torrijos et de ses compagnons de malheur. Dans cet article on insinue que l'entreprise de l'infortuné général aurait été uniquement le résultat d'un désespoir causé par les rigueurs du gouverneur de Gibraltar; rigueurs qui, rendant impossible au général le séjour de cette ville, l'auraient obligé à se jeter en aveugle à la merci des événemens, et l'auraient conduit malgré lui sur les côtes inhospitalières de l'Espagne. L'on ajoute qu'il naviguait sous pavillon français, que ce pavillon a été arboré au moment du débarquement, etc., etc.

« Je dois d'abord vous dire, monsieur, que c'est par erreur qu'on a avancé que le général Torrijos a navigué sous pavillon français, et qu'en débarquant, il a déployé l'étendard de cette nation. Ce qui est vrai c'est que les patriotes espagnols quittèrent la baie de Gibraltar le 30 décembre, à dix heures du soir, dans deux petits bâtimens espagnols : leur drapeau n'était autre que celui que les patriotes espagnols espèrent établir et rendre national dans l'Espagne régénérée; drapeau composé de rouge, de jaune et de bleu.

« Ces deux faits rétablis, je dois à la vérité et au vif intérêt que je portais à l'infortuné Torrijos, dont j'étais le propre parent, de vous dire que les persécutions du gouverneur de Gibraltar, bien que tracassières, ne pouvaient cependant pas atteindre le général Torrijos et son digne compagnon don Manuel-Flores-Calderon. Un séjour de plus de 15 mois dans la ville ou dans la baie, séjour pendant lequel le général s'était conduit avec la plus grande prudence, se montrant très-réservé dans ses relations, l'avait mis à l'abri de sérieux désagréments.

« La réalisation d'un vaste plan conçu depuis long-temps, conduit presque à son terme par la persévérance la plus héroïque de ces deux champions de la liberté espagnole, a été le seul motif du mouvement opéré par le général Torrijos; et ce serait outrager sa mémoire que de supposer qu'il fut déterminé dans son expédition par des considérations étrangères à sa volonté, et qu'il eût voulu envelopper dans les dangers d'une entreprise hasardee des vieillards presque septuagénaires jouissant de la plus haute considération, et qui auraient bien pu, s'ils l'avaient voulu, trouver en France ou en Angleterre un lieu où reposer leur tête. Les raisons qui les rapprochèrent du général Torrijos furent bien autrement importantes que celles qu'on suppose.

« Des raisons que les circonstances ne me permettent pas de dévoiler, de ces événemens que la prévoyance humaine ne saurait empêcher, ont changé la tentative toute glorieuse en une atroce boucherie dans laquelle on a sacrifié les plus dévoués des Espagnols. L'élite des Espagnols a été plongée dans la douleur et les larmes; mais viendra un temps où la vérité sera connue, où les immenses travaux commencés par le général et ses compagnons porteront leurs fruits. Des amis fidèles ont hérité de ce dépôt précieux, et ils feront connaître la perte immense que vient de faire l'Espagne en la personne de Torrijos. Fidèle à la haute mission qu'il s'était donnée, il n'a pas hésité un seul moment, même en face de la mort, à tenter de sauver sa patrie. Quand tous les faits seront bien connus, la haine et le mépris des hommes poursuivront les auteurs de l'infâme guet-à-pens dont le général a été la victime, et Ferdinand, qui récompense et encourage la trahison et l'assassinat, sera voué à l'exécration générale.

« Le colonel, N. DE MINIUSSIR. »

## VILLE DE LIÈGE.

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil de régence du 25 janvier 1832.

Présens : MM. Guillaume Plumier, président, Dejaer, Demonceau, Defooz, Nagelsmakers, de Behr, Richard, Billy, Frankinet, Dewandre, Bayet et Francotte, conseillers.

(MM. de Laminie et Dehassé empêchés.)

Absens : MM. Burdo et Lombard.

A. Bruxelles : MM. Louis Jamme, de Gerlache, Raikem, Leclercq et de Stockhem.

M. Dewandre soumet au conseil le mémoire et le plan qu'il a faits à l'appui de sa proposition d'appuyer auprès de S. M. la réclamation contre les empiétemens de la rivière d'Ourte à Fétine.

Le conseil adopte cette proposition et approuve le mémoire et le plan.

On communique au conseil les listes des candidats présentés tant par la commission administrative du Mont de piété, que par le collège des bourgmestres et échevins, pour le renouvellement d'un membre dans cette commission. Le membre sortant est M. Ferd. Desoer. Le scrutin est ouvert. Les douze conseillers présens déposent dans l'urne leurs bulletins, et l'on passe au dépouillement, qui donne le résultat suivant :

M. Ferd. Desoer, sept voix.

M. Cerfontaine, trois voix.

M. Fréd. de Sauvage deux voix.

M. Ferd. Desoer est réélu membre de la commission administrative du mont de piété de Liège.

On délibère sur la proposition de la commission des hospices, de reconstruire la maison du Béguinage St-Antoine, rue Agimont, pour l'approprier à la fondation Massillon dont les bâtimens menacent ruines. Renvoyé à une commission; l'architecte fera son rapport et donnera son avis sur cette proposition.

Le conseil renvoie aussi à une commission le projet d'organisation d'une école de filles, de nomination des institutrices et de la fixation de leurs traitemens.

Il approuve le cahier des charges dressé pour la vente de deux parcelles de terrain situées à St-Gilles, vente autorisée par le gouvernement.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de la régence, DEMANY.

On vient de publier à Bruxelles, une 2<sup>e</sup> édition des *Chants du Réveil*, par Ch. Donald; l'auteur y a ajouté trois chants nouveaux.

Voici un extrait du dernier :

C'est ici que tomba l'élite de nos braves !  
C'est ici que mon frère est mort pour son pays, (1)  
Mort, à la fleur des ans, sous le plomb des batailles,  
La tête emportée en débris.

O celui-là, du moins, n'a pas jeté ses armes,  
N'a pas abandonné son poste périlleux :  
Inébranlable, et sourd au fracas des alarmes,  
Il est tombé sans peur et sans cligner les yeux.

C'est bien. Il a rempli sa tâche,  
Et nul, mon père, ne dira :  
« Ton fils d'Antoine fut un lâche. »  
C'est bien. Gloire à qui le suivra !

Gloire ? non, non, pitié, pitié pour tous ces hommes  
Pour qui le don d'un sabre est un bienfait du Ciel,  
Qui, l'œil tout flamboyant, répondent : nous y sommes,  
Quand du tambour ils entendent l'appel ;

Plongent dans les combats comme au fond d'une orgie,  
Et de retour au camp sous un drapeau vainqueur  
Jettent de longs regards sur la plaine rougie  
Où, sous le feu s'exalta leur valeur ;

Puis tombent, égarés, sur un lit de souffrance,  
Et meurent dans leur sang en se plaignant tout haut,  
Que le vieux général qui guida leur vaillance,  
Toujours, au camp, les ramène trop tôt.

Guerriers, pour le bonheur du monde  
Vous ne pouvez plus rien. Non, vos chefs ne sont plus  
Les symboles vivans du Verbe qui féconde,  
Place donc à d'autres Elus !

Place ! L'humanité ne veut plus de la guerre,  
Et du sein de vos rangs troués par le canon,  
Ne s'élancera plus au faite de la terre  
Charlemagne ou Napoléon.

En vain reclouez-vous le char de la Vengeance,  
Dans la tranchée, en vain rougissent les boulets,  
S'ajuste la cuirasse, et s'aiguise la lance,  
Et frémit le chien des mousquets.

Dieu ne permettra point que votre main parjure  
Brise l'agraffe d'or de la riche ceinture  
D'amour et de beauté,  
Que lui-même a nouée autour des flancs sauvages  
De la terre souffrante et livrée aux ravages  
De la férocité,

Pour calmer ses douleurs, pour amortir ses haines,  
Et pour transmettre au sang qui coule dans ses veines  
Le vaccin de l'éternité.

Jetez donc là le glaive et ce sombre plumage  
Qui déjà tombe et meurt au souffle de la paix,  
Et jonchera bientôt de son bariolage  
L'anti-chambre du grand palais.

Guerriers ! je vous le dis, l'homme est las de la guerre.  
Le sang versé par vous sera du sang perdu  
Quelque pur qu'il puisse être... Aussi le tien, mon frère,  
Fut-il vainement répandu,

Et ne fera-t-il pas, au fond de nos vallées,  
Disparaître et périr l'herbe aux sucres vénimeux,  
Ni pousser, dans nos champs, des gerbes étoilées,  
Aux épis plus nombreux.

Et pourtant je ne puis te plaindre ;  
Je ne regrette point ta mort,  
Et je sens, chaque jour, s'éteindre  
Ma tendre pitié pour toi sort.

Echappé, grand et pur, d'un combat trop funeste,  
On aurait fait de toi ce qu'on a fait de nous,  
On l'aurait vendu, fière, en masse avec le reste,  
A notre vieux maître en courroux ; (2)

Tandis que, maintenant, loin d'un peuple d'esclaves,  
Tu dors, enveloppé de ton grand manteau bleu,  
Tu dors, heureux et libre, et cher à tous les braves,  
An sein paternel de ton Dieu !

(1) Le frère du poète, officier d'infanterie, a été tué à l'attaque du Capitalem-Dam, par les Hollandais.

(2) L'auteur appartient, ainsi que toute sa famille, à cette partie de la Belgique qui a été cédée à la Hollande par le traité de Londres.

#### ETAT CIVIL DE LIEGE du 1<sup>er</sup> février.

*Naissances* : 2 garçons, 2 filles.

*Mariages* 5, savoir : entre Hubert George, armurier, rue aux Taves, et Marie Joseph Elisabeth Melard, journalière, faub. Ste. Walburge. — Henri Joseph Clément, serrurier, rue Chaffour, et Elisabeth Marchand, journalière, même rue. — Pierre Joseph Jacob, cocher, derrière le Palais, veuf de Marie Catherine Lecremier, et Anne Joseph Burton, cuisinière, même rue. — Louis Joassin, canonier, en Béché, et Marie Jeanne Collette, boutiquière, même rue. — Louis Adolphe Kips, peintre en miniature, rue Vertbois, et Anne Antoinette Joseph Decoppin, à Florifoux, province de Namur.

*Décès* 2 garçons, 1 fille, 1 homme, 4 femme, savoir : Henri Paulus, âgé de 87 ans, jardinier, rue Grande-Bèche, veuf de Catherine Bernimolin. — Anne Marie Joseph Frankart, âgée de 86 ans, journalière, rue du Vertbois, veuve de Philippe Raës.

TRAITEMENS.—L'administrateur du trésor dans la province de Liège, informe MM. les curés, desservans et vicaires, en résidence à Liège, que le paiement de leurs traitemens du 4<sup>e</sup> trimestre 1831 est ouvert à son bureau tous les jours dimanches et fêtes exceptés, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi.

### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

#### A LA DEMANDE DU PUBLIC.

M. CASTELLI, aura l'honneur de donner ses deux dernières représentations vendredi 3 février, samedi 4 février, pour la clôture, à 7 heures précises, rue Souverain-Pont, n<sup>o</sup> 317.

#### IMPRIMÉS MILITAIRES.

Dépôt-général de tous les imprimés à l'usage de Messieurs les chefs de corps quartiers-maitres, capitaines d'habillement; capitaines, sergents-majors, etc.  
Chez L. MAHOUX, pied du Pont-d'Ile, n<sup>o</sup> 760. 812

Un négociant de cette ville à la tête d'une maison de commerce d'épicerie parfaitement achalandée et située rue Féronstrée, se dispose à céder son établissement, les marchandises qui le composent; et le droit au bail des lieux où il s'exploite.  
S'adresser à M<sup>e</sup> RENOZ, notaire rue d'Amay, n<sup>o</sup> 653. 811

Madame AUGUSTE, de Paris, tient des CORSETS depuis 5 fr. jusqu'à 100 francs.  
Elle tient aussi un très-bel assortiment de BOITES de Spa dans le nouveau genre, le tout au juste prix. S'adresser rue Souverain-Pont, n<sup>o</sup> 318, à Liège. 48

Belle grande MAISON, composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, plusieurs greniers, avec grand magasin, belle terrasse arborée, donnant sur la Meuse, sisé place Sainte-Barbe, n<sup>o</sup> 32, à LOUER. S'y adresser.

#### GRANDE VENTE DE BALIVEAUX.

Le mardi 7 février, à dix heures du matin, au bois de Hailot, situé près d'Andennes.—Recours chez Durguerre. 807

( ) Mardi 21 de ce mois, à 2 heures de relevée, le notaire PAQUE VENDRA aux enchères en son étude, rue Souverain-Pont, une RENTE de 284 florins 7 sous 2 liards, ou 163 florins 34 cents, constituée à 3 1/4 p. c. par bail à rente d'une maison, sisé à Liège, rue du Pont-d'Ile, n<sup>o</sup> 842.  
S'adresser audit notaire pour plus de renseignements.

HUITRES anglaises 1<sup>re</sup> qualité, chez L. ANDRIEN, fils, au Petit Pavillon anglais, rue Souverain-Pont, n<sup>o</sup> 320.

Cabillaux, Rayes, Flottes, chez ANDRIEN, fils rue Souv. Pon

HUITRES anglaises, chez PARFONDROY, derr. l'Hôtel de Ville

HUITRES anglaises chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville

POISSONS de mer très-frais, au Moriane rue du Stockis. 447

( ) A VENDRE ou à LOUER pour en jouir au 1<sup>er</sup> mars prochain, une belle MAISON, bâtie à neuf, avec porte cochère, salon et plusieurs pièces au rez-de-chaussée, cour et un petit jardin, située quai de la Sauvenière, cotée 9, à proximité du quai d'Avroy. S'adresser pour connaître les prix et conditions, à M. HOUSSARD-FORGEUR, rue de la Régence, où à M. PAQUE, notaire, rue Souverain-Pont.

A LOUER, pour être occupé de suite, l'HOTEL de M. le comte d'Oultremont, situé rue Célestines, à Liège, avec beau jardin et cabinet dominant sur le Quai de la Sauvenière, et grandes remises et écuries.  
S'adresser à M. BERLEUR, avoué, rue Gerardrie, à Liège.

215 MM. les actionnaires de la salle du Spectacle de Liège, sont invités à se réunir en assemblée générale au grand foyer de la salle, dimanche prochain 5 février, à 11 heures du matin, pour élire un membre de la commission, en remplacement de M. Clermont, décédé.

A VENDRE des CAPITAUX en plusieurs constitutions pour soixante mille florins P.-B. S'adresser au notaire FLECHET, à Warsage, lettres affranchies. 796

#### PROVINCE DE LIEGE.

*Adjudication publique.* — Le 8 février 1832, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé par devant Monsieur le gouverneur de cette province, ou son délégué en présence de Monsieur l'ingénieur en chef des ponts et chaussées à l'adjudication publique des travaux pour l'établissement d'un puits avec pompe et accessoires au palais épiscopal à Liège.  
Cette adjudication aura lieu par soumissions et aux enchères.

Le devis d'après lequel il sera procédé est déposé audit hôtel du gouvernement, et dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef, où l'on pourra prendre lecture et obtenir tous les renseignements nécessaires.

#### SOIERIES. — SCHALS. — NOUVEAUTES.

GILLON-NOSENT, rue du Pont-d'Ile, n<sup>o</sup> 32,

Vient de recevoir de Paris, un beau choix d'articles nouveaux en objets d'art et de toilette pour cadeaux; savoir: Petits bronzes; pendules-fontaines; écriitoires de différents genres; flambeaux-phosphoriques; sonnettes chinoises et autres, très-distinguées; almanachs avec thermomètre; semai-niers; bénitiers; porte-montres avec et sans veilleuse, nouveau goût; véritables tabatières d'Ecosse et de Brunswick, tabatières d'écaïlle, de racines incrustées, etc.

Bijouteries imitant le fin; parures riches composées d'un collier, d'une Sévigné et de boucles d'oreilles; bracelets avec camées fins et autres; boucles d'oreilles dites chinoises; boucles d'oreilles et de ceinture émaillées; boutons de chemise doré émaillés, en argent, en écaïlle, en ivoir sculpté, en acré et en acier; nécessaires à musique et autres garnis de pièces en argent de divers genres et de tous prix pour hommes et pour dames; carnets en ivoir pointés d'acier et autres de bon goût; sautoirs en velours brodé pour hommes et pour dames; colliers de différents prix; cordons de montres nouveaux; flacons riches chinois et grecs; flacons de chemises; sacs en chaly et autres brodés en or et velours; sacs en cuir dessins mosaïques; ceintures brodées en or et en soie, etc.

#### ARTICLES D'HIVER.

Mérinos français de tous prix; idem de Saxe; idem anglais uni et broché; napolitaine, le tout en couleurs nouvelles; écossais pour doublure de manteau; draps Zéphir et Thibé; cassienne; étoffes très-riches à colonnes et autres dessins pour manteaux, qu'il vent confectionnés d'après un nouveau modèle de Paris, manteaux tout faits pour enfans, avec bordure, des plus nouveaux et à un prix le plus modéré.

Il a également reçu: Gros de Naples uni, glacé et rayé, marceline glacée et autres, en toutes couleurs nouvelles; bou-lards, gilets nouveaux en toute espèce d'étoffes riches et velours, du meilleur goût; cravattes nouvelles de tous genres, cols avec boutons et barmets à la grecque; bonnets, flanelle de santé; bas de laine; et beaucoup d'autres articles dont le détail serait trop long.

Il tient aussi les articles cartonnage de Paris dits Surpasse, ceux de Spa et d'Angleterre, composés de paniers en bois sculpté à jours; cuillères et fourchettes à salade; dévidoirs garnis d'abaïre; paniers à ouvrage dits indispensables avec plottes, etc.

On trouve chez le même un choix de tout ce qui se fait de beau en peignes d'écaïlle, demi-écaïlle, à jours, sculptés, gravés et estampés, modèles nouveaux; écornières pour coiffure, et un assortiment de TOURS EN CHEVEUX, nouveaux modèles.

-Lo tout à des prix très-modérés.

#### COMMERCE.

*Bourse de Paris du 31 janvier.* — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 95 fr. 80 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 mars, 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 65 fr. 50 — Actions de la banque, 4600 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 77 fr. 20 c. — Emprunt d'Espagne 1830, 74 0/0. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. — Emprunt tom. 73 0/0. — Emprunt Belge 72 3/4.

*Bourse d'Amsterdam du 30 janvier.* — Dette active, 78 5/8 00 00. — Idem différée 00/00. — Bill. de ch. 45 0/0 0. — Syndicat d'amortissement 67 1/8 0/0 00 0. — Rente remb. 2 1/2, 00 0/0 0/0 Act. Société de comm. 00 0/0 0. — Rus. Hope et C<sup>e</sup> 5, 88 3/4 et 9 1/2. — Dito ins. gr. 114 0/0 00. — Dito C. Ham., 00 0/0 0. — Dito em. à L. 00 0/0 0. — Dano. à Lond. 00 0/0. — Ren. fr. 3 1/2, 65 1/2 0/0 0. — Esp. H 5 0/0, 00 — Dito à Paris, 00 0/0 — Rente per. 00 0/0 0/0 0/0 0/0 0/0. — Vienne Act. Banq. 00 — Méd. 114 0/0 0/0. — A Rot. 1<sup>re</sup> 1. 000. — Dito 2<sup>e</sup> 1. 000. — Dito de Pologne 00 0/0. Naples Falconet 5, 71 1/2 1/4 0/0. — Dito Londres 00 0/0 à 00. — Brésil. 00 0/0. — Grecs 00 — Perp. d'Amst., 47 1/4 47 1/8.

#### Bourse d'Anvers du 1<sup>er</sup> février.

| Changes.   | à courts jours. | à 2 mois. | à 3 mois.   |
|------------|-----------------|-----------|-------------|
| Amsterdam  | 3/4 av.         | A         |             |
| Londres.   | 42              | A 11 95   | P 00 0/0 00 |
| Paris.     | 47 1/4.         | 47        | A 46 7/8    |
| Francfort. | 35 1/16         | P 00 0100 | 00 0/0      |
| Hambourg.  | 35 3/8          | 35 1/8    | P           |

Escompte 4 0/0

#### Cours des Effets des P.-B.

|           |                                 |              |
|-----------|---------------------------------|--------------|
| Belgique. | Empr. de 12 mill., 5 d'intérêt, | 88 1/2 et 00 |
|           | Empr. de 10 mill., "            | 00           |
|           | Empr. de 24 mill., 0 0/0 "      | 00 00 0/0    |
|           | Dette active, 5                 | 93 1/2 A     |
|           | Oblig. de Entr. 5               | 00 à 00.     |
| Hollande. | Dette active, 2 1/2             | 00 0/0.      |
|           | Oblig. synd. 4 1/2              | 82           |
|           | Rent. remb. 2 1/2               | 82 1/2 et 80 |

*Bourse de Bruxelles, du 31 janvier.* — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 88 1/2 P. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 86 0/0 A.

H. Lignac, impr. du Journal, place du Spectacle, à Liège.